

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 4 novembre 2025

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre

à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

29 octobre 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – PORS Olivier – FLOCHLAY Loïc — LAPART Nathalie – LE BRAS Mickaël – LE BERRE Aurélien – GOURRET Didier– JUHEL Jean-Etienne – Gwénaëlle JAOUEN – PIGEYRE Carole – ROLLAND Iwan

Étaient absents : MONOT Joël (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – Adeline CARETTE – JOYEUX David.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2025-11-02 : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

Exposé :

DM Travaux

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Lors de l'élaboration du budget primitif, le coût total de l'opération de revitalisation du centre-bourg 2025 était estimatif. Les deux lots du réaménagement de la place de l'Eglise ont été attribués le 31 juillet 2025.

Le fond de concours versé au SDEF pour la rénovation de l'éclairage public est à imputer au compte 2041512. Le montant de la part communale pour cette opération est de 59 650 € HT.

Proposition :

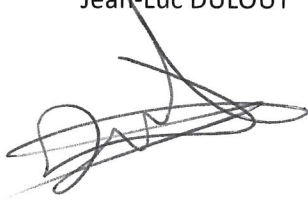
Il est proposé au conseil municipal de valider la décision modificative n°1 détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Crédits à ouvrir	
2041512 Bâtiments et installations	60 000 €
Crédits à réduire	
2313 Constructions	60 000 €

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°1 et d'autoriser M. le Maire à effectuer les mouvements de crédits qui en découlent.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT



Le Maire
Olivier PORS

